

gations du gouvernement envers elle, et qu'il est, de plus, d'avis qu'il est dans l'intérêt public d'accepter l'arrangement qui vient d'être conclu.

Le soussigné recommande, en conséquence, que le contrat entre le gouvernement de la province de Québec et la corporation de la cité de Québec et celui entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer du Nord, tel que complété par la résolution du bureau de direction de la compagnie (tous deux passés à Montréal devant M^{re} A. G. Tourangeau, notaire, le 21 août courant) soient ratifiés et confirmés, et qu'il soit autorisé à signer, au nom du gouvernement, tous actes qui pourraient être signés pour donner effet aux conventions y contenues.

(Signé)

HENRY STARNES,
Commissaire des chemins de fer
de la Province de Québec.

Montréal, 24 août 1882.

Adopté.

(Signé)

J. A. MOUSSEAU,
Premier. }

(Signé)

J. A. DEFOY,
G. C. E.